



Département du Rhône
Commune de Montrottier

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

En exercice : 14
Présents : 13
Votants : 13

L'an **DEUX MILLE VINGT-DEUX**

Le **QUINZE DECEMBRE**

Le Conseil municipal de la commune de Montrottier dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Michel GOUGET, Maire

Date de la convocation du conseil municipal : **9 décembre 2022**

Etaient présents : Michel GOUGET, Véronique CROZET, Michel VIANNAY, Laura JOURNET, Jean-François POISSON, Catherine DUNAUD-MARMOZ, Evelyne PANISSET, Irène CHAMBE, Lydie LAURENT, Régis COQUET, Jean-Paul FARJOT, Bernard BOUCHET, Myriam RAYNARD.

Membre absent excusé : Bernard CHAVEROT.

Secrétaire de séance : Lydie LAURENT.

2022-71

Reprise des concessions non-renouvelées des cimetières de Montrottier.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur la reprise par la commune de Montrottier des concessions détaillées ci-dessous, dont le renouvellement n'a pas été effectué dans les deux ans suivant l'échéance normale, et ainsi de l'autoriser à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations lesdites concessions. En outre, les démarches associées à la mise en place concomitante d'un ossuaire doivent être engagées.

N° concession	N° plan	Durée	Date début	Dernier concessionnaire connu
Aucun titre	AL005	--	--	--
116	AL064	30 ans	20/04/1984	Benoit et Louis BLANC
58	AL087	30 ans	12/03/1965	Mr FREDIERE
153	AL095	30 ans	07/12/1990	Mr MENICHON
120	B 010	30 ans	29/12/1984	Mme DUCREUX
144	C 022	30 ans	31/05/1990	Mme PERROT
60	I 060	30 ans	21/12/1965	Mr MOREL
59	I 066	30 ans	10/12/1965	Mr MAZALLON
113	I 083	30 ans	09/03/1984	Mr ABDILLA
1	X 003	30 ans	21/03/1983	Mr et Mme NOURRICE

Le Conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à reprendre au nom de la Commune les concessions non - renouvelées susmentionnées et à procéder à leur remise en service afin qu'il puisse être procédé à de nouvelles inhumations,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager les démarches associées à la mise en place d'un ossuaire,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre l'ensemble des mesures s'y rapportant.

**Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre**

Le Maire,

Michel GOUGET



La secrétaire de séance,

Lydie LAURENT

Le Maire, Michel GOUGET, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en préfecture le :

De sa publication sur le site internet de la commune le :